



Aide-mémoire pour les formations sur ENA

Titres d'emploi visés*	Formations ENA à suivre	Durée	Durée totale	Code de formation
Tout professionnel de la santé et des services sociaux qui fournit directement des services de santé ou des services sociaux à une personne pour le compte d'un établissement de santé et de services sociaux	Formation 1 : Introduction à la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées (#2255 sur ENA)	1 h 30	2 h 10 min.	TR-136
	Formation 2 : Identification et signalement d'une situation de maltraitance envers une personne aînée (#2944 sur ENA)	40 min.		
Tous les cadres intermédiaires du CISSS du Bas-Saint-Laurent				
Travailleurs psychosociaux ou intervenants pivots (ex. : TS, TTS TES, psychologues, psychoéducateurs, agent de relations humaines, agent d'intervention, aide sociale, conseiller en promotion de la santé, criminologue, organisateur communautaire, sexologue, travailleur communautaire, etc.)	Formations 1 et 2 : Voir détails case précédente ci-haut	2 h 10 min.	3 h 55 min.	TR-136
	Formation 3 : Intervention psychosociale à la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées et les personnes vulnérables (#10030 sur ENA)	1 h 45 min.		TR-196
Superviseurs cliniques œuvrant auprès des personnes aînées et des personnes vulnérables (ex. : SAC, coordonnateur clinique, superviseur clinique, chef d'équipe, équipe qualité RI-RTF-RPA, etc.)	Formation 1, 2 et 3 (voir détails cases ci-haut)	3 h 55 min.	4 h 50 min.	TR-136 et TR-196
	Formation 4 : Supervision et soutien clinique dans la gestion des situations de maltraitance (#10659 sur ENA)	55 min.		TR-212
Intervenants ressources et intervenants désignés (PIC) en lutte contre la maltraitance				

* Pour le moment, ces formations ne sont pas exigées pour les concierges, les cuisiniers, les bénévoles, les gardiens de sécurité, les réceptionnistes, le personnel administratif, etc. Toutefois, la formation pourrait éventuellement être offerte à un plus grand nombre d'employés. Si tel est le cas, des communications suivront.

N'oubliez pas d'entrer les heures de formation à votre relevé de présence et d'ajouter dans le commentaire le code de formation du PDRH.